

OnCIMè
Société par actions simplifiée à capital variable
au capital de 10 250 euros
Siège social : 11 rue du 19ème Dragon, 56520 GUIDEL
813 716 487 RCS LORIENT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 27 avril,
A 14 heures,

Les associés de la société OnCIMè se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'auberge de jeunesse du Ter - 41 rue Victor Schoelcher 56100 LORIENT, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par **M. Jean-Luc DANET**, en sa qualité de Président de la Société.

M. Quentin VIEILLE et M. Fabrice PENHOET, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mme Catherine CLARAZ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que le nombre de présents est de **27 personnes** et **20 personnes** ont fait parvenir un pouvoir. Ce qui représente en tout **47 personnes sur les 106 associés** que compte la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant **plus qu'un quart des associés** peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2018,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des membres du Comité de Gestion,
- Choix de la valeur de l'action OnCIMè

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par 47 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 3 498,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 498,39 euros
Absorption des pertes antérieures	281,38 euros
Solde	3 217,01 euros
A la réserve légale	160,85 euros
Solde	3 056,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 056,16 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 avril 2019

Cette résolution est adoptée par 47 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée par **47 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.**

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'à la clôture de l'exercice 2018, le capital social actuel a été augmenté de 48 331 euros pour s'établir désormais à 96 831 euros et que le nombre d'associés est de 106 à la date de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée par 47 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue

CINQUIÈME RÉOLUTION

Conformément à nos statuts qui prévoient un renouvellement par tiers des membres du Comité de Gestion, nous avons procédé à un tirage au sort parmi les membres les plus anciennement en poste :

Béatrice SCULIER, Fabrice PENHOET et Marianne BILLARD ont été tirés au sort
Fabienne GLOMOT est démissionnaire.

Huit postes sont disponibles pour compléter le Comité de Gestion. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant ou pendant l'Assemblée Générale.

1ère étape : Conformément aux statuts de la SAS le Conseil de Gestion comprend 2 personnes tirées au sort. Fabienne GLOMOT ayant démissionné, son poste est devenu disponible.

La première personne tirée au sort est : David BÉZIER, comme il était absent une seconde personne a été tirée au sort.

La deuxième personne tirée au sort est : Françoise LE BIHAN, elle était absente une troisième a été tirée au sort.

La troisième personne tirée au sort est : Vincent LE BERT

Les deux premiers ont refusé leur nomination mais Vincent le BERT a accepté de rejoindre le Comité de Gestion.

2ème étape : Fabienne GLOMOT, Fabrice PENHOET, Roland LE PALABE, Quentin VIEILLE se sont présentés et ont été élus à l'unanimité.

Le Comité de Gestion se compose désormais de **8 personnes : Nicolas HALOPEAU, Jean-Yvon LANDRAC, Jean-Luc DANET, Fabienne GLOMOT, Fabrice PENHOET, Roland Le PALABE, Quentin VIEILLE, Vincent LE BERT.**

SIXIÈME RÉOLUTION

Depuis l'Assemblée Générale 2018 la valeur de l'action à l'achat et à la vente est décidée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous vous proposons pour cette année de choisir entre 265 euros et 271 euros.

La proposition retenue est la valeur de 265€. 41 personnes ont voté pour 265€. 6 personnes ont voté pour 271€

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par 47 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Luc DANET

La secrétaire
Catherine CLARAZ

Les scrutateurs
Quentin VIEILLE et Fabrice PENHOET

